

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE D'ENTRAIGUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ISÈRE  
Service Environnement

**SIGREDA**

PE :

27 AVR. 2018

PEMA :

PN :

ASST :

Autre service :

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

N° E18000042 / 38

du lundi 19 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018

**TRAVAUX DE RESTAURATION  
HYDROMORPHOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE  
DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT  
DE LA BONNE  
à  
GRAGNOLET - COMMUNE D'ENTRAIGUES**

### **Annexes**

N° 1 : Courrier envoyé aux propriétaires

N° 2 : Dossier envoyé aux propriétaires

A Vif, le 01 décembre 2017

**Objet : Travaux de restauration du torrent de la Bonne à Gragnolet / Entraigues**

Monsieur,

Lé Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA) rassemble 76 communes - dont Entraigues - situées sur le bassin versant isérois du Drac. Créé en 2005, il s'est donné pour mission principale la gestion, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Comme vous le savez peut-être, le bassin de la Bonne a connu des crues importantes le 26 mai 2008 qui ont provoqué une série de dommages importants. Sur le secteur de Gragnolet, la crue du torrent de la Bonne a conduit la commune à mener des opérations d'urgence pour prévenir les risques de débordement en aval du hameau.

La commune d'Entraigues et le SIGREDA s'associent pour vous informer qu'un projet de restauration de la Bonne est envisagé à Gragnolet, du pont des Chèvres au pont de la route départementale D 117. Face aux dysfonctionnements mis en évidence en 2008, l'objectif est double : il s'agit de prévenir les risques d'inondation au droit du hameau et de restaurer le fonctionnement écologique sur ce secteur.

En tant que propriétaire d'une ou de plusieurs parcelles situées sur l'emprise du projet, vous êtes directement concerné(es). C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer pour vous présenter plus en détails les enjeux et objectifs de cette opération.

Afin de convenir d'un rendez-vous, nous vous contacterons prochainement. Vous pouvez d'ores et déjà joindre Audrey FONTAINE et Dorian OBRY, techniciens de rivière au SIGREDA ou le secrétariat de mairie d'Entraigues :

Audrey FONTAINE ou Dorian OBRY  
[audrey.fontaine@sigreda.fr](mailto:audrey.fontaine@sigreda.fr)  
ou [dorian.obry@sigreda.f](mailto:dorian.obry@sigreda.f)  
04.76.75.21.88

Mairie d'Entraigues  
04 76 30 20 18

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Mauricette BERTINI



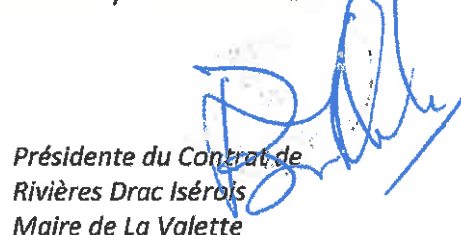
Mairie d'Entraigues  
04 76 75 21 88

M. Guy GENET



Président du SIGREDA  
Maire de Vif

Mme Maryse BARTHELEMI



Présidente du Contrat de  
Rivières Drac Isérois  
Maire de La Valette

## NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DE LA BONNE A GRAGNOLET

Commune d'Entraigues (38)



Mars 2018

Maîtrise d'ouvrage : SIGREDA

**SIGREDA**

5 avenue du portail Rouge  
38450 VIF  
Tél : 04 76 75 21 88  
[www.sigreda.fr](http://www.sigreda.fr)

Reserve Naturelle Regionale  
**Isles du Drac**

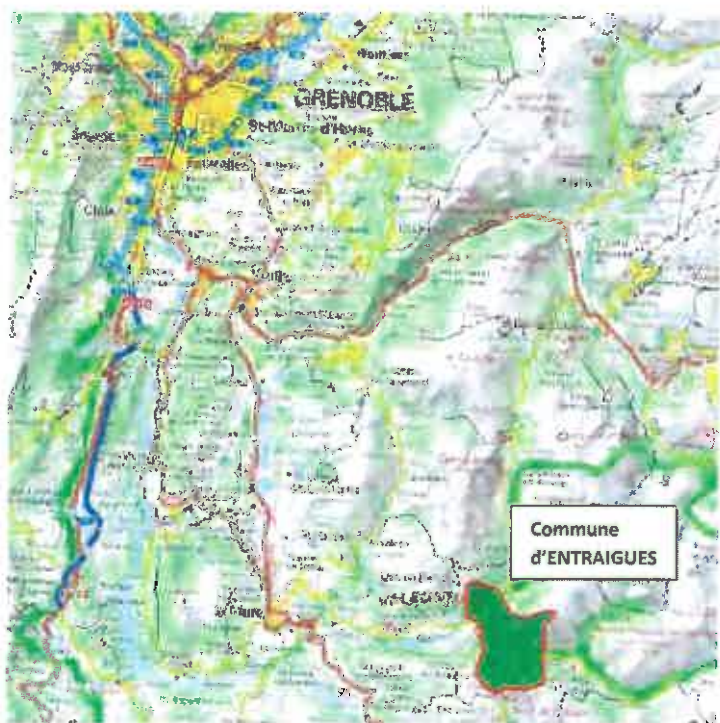
**SPANC**

CONTRAT  
de RIVIÈRE  
Drac Isérois

**SOMMAIRE**

- 1. EMPLACEMENT DU PROJET ..... 3**
- 2. HISTORIQUE DU PROJET ..... 4**
- 3. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET ..... 5**
- 4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION ..... 8**
- 5. SITUATION FONCIERE ET PARCELLES DE MME SIMIAND ..... 10**

## 1. EMPLACEMENT DU PROJET



Les travaux de restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent de la Bonne à Gragnolet sont situés sur la commune d'Entraigues, dans le département de l'Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'emprise globale des travaux s'étend sur 5.2 ha et concerne 660 mètres linéaire (ml) du cours de la Bonne.



## 2. HISTORIQUE DU PROJET

---

Le SIGREDA est le Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents. Créé en 2005, il rassemble aujourd'hui un périmètre de 76 communes (soit 1390 km<sup>2</sup>), engagées dans la démarche du Contrat de rivière du Drac isérois dont le programme d'actions sera mis en œuvre de 2017 à 2023.

Dans le cadre de l'élaboration de ce programme d'actions, l'étude de la fonctionnalité écologique et des risques naturels réalisée par BURGEAP en 2014 sur le bassin a permis entre autres de définir des espaces de bon fonctionnement (EBF) à restaurer.

**L'espace de bon fonctionnement** désigne la largeur du lit nécessaire au cours d'eau et aux milieux aquatiques associés de développer leur potentiel écologique et d'assurer ainsi leurs multiples fonctionnalités : dissipation de l'énergie en crue, soutien d'étiage, diversité des habitats, autoépuration des eaux, continuité écologique, etc.

Sur la base des propositions faites dans le cadre de cette étude, le SIGREDA mène un travail d'animation auprès des communes concernées sur le bassin afin de préciser la nature des projets de restauration des EBF et d'assurer leur mise en œuvre opérationnelle.

Différentes réunions ont été organisées avec chacune des communes concernées par ces opérations de restauration afin de valider les enjeux, les objectifs et les principes d'aménagement.

A cette occasion, la commune d'Entraigues lors de différentes réunions ayant eu lieu en 2016 et en 2017, s'est prononcé en faveur de ces travaux.

Par ailleurs, la commune a émis le souhait que les habitations mises en péril soient directement protégées par un ouvrage de protection. Les élus ont également exprimé la volonté de minimiser les interventions sur ce secteur sur du long terme.

**Aussi, dans un double objectif de prévention des risques d'inondation et de restauration des milieux aquatiques, il a été décidé de réaliser une opération de restauration hydromorphologique et écologique du torrent de la Bonne à Gragnolet sur la commune d'Entraigues.**

### 3. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

---

Le torrent de la Bonne est un affluent rive droite du Drac qui a donné son nom à la vallée du Valbonnais. D'une longueur de 40 km, ce torrent peut développer des forces et un transit sédimentaire important en période de crue.

Suite à la crue de 1955, la Bonne a été endiguée sur tout ou partie des deux rives au droit du hameau de Gragnolet. Depuis les années 1840 (cadastre napoléonien) et jusqu'en 2008, le profil en plan de la Bonne est resté stable en aval du secteur endigué. C'est lors de la crue de 2008 que la Bonne a beaucoup divagué en aval de l'endiguement. Un merlon de matériaux a ainsi été construit en urgence pour dévier les écoulements et protéger du risque d'érosion et de glissement les habitations en surplomb.

Ce merlon toujours existant limite la divagation naturelle du lit et les boisements de berges sont dégradés depuis la crue de 2008. Les digues présentent également un état de dégradation avancé (affouillement) et peuvent induire des risques de déstabilisation à moyen ou long terme.

Les enjeux hydrauliques et écologiques identifiés sur le secteur de Gragnolet sont les suivants :

- le hameau de Gragnolet (habitations)
- les milieux naturels aquatiques et terrestres en présence dont la zone humide liée au cours principal de la Bonne et aux ripisylves qui composent le corridor végétal jouxtant son cours (aulnaie blanche, mégaphorbiaies),
- les populations piscicoles – truite et chabot - soumises à une homogénéisation des faciès d'écoulement et des habitats aquatiques en conséquence de l'endiguement du cours de la Bonne.

L'action consiste à restaurer une zone de régulation et de dissipation d'énergie de plus grande dimension par élargissement de la bande active, par l'effacement de certains ouvrages afin de réduire les contraintes présentes sur les ouvrages de protection actuel en permettant à nouveau une dynamique latérale. **Les objectifs** seront multiples :

- Limiter les contraintes exercées sur la digue présente en rive gauche (D36),



Figure n°1 - Berges de la Bonne au droit de Gragnolet - Digue D36 à conserver, rive droite à décaisser

- Permettre les débordements en rive droite face à la digue D36,



Figure n°2 - Berges de la Bonne au droit de Gragnolet - Merlon M10 à supprimer

- Permettre les débordements en rive droite face au merlon M47,



Figure n°3 - Berges de la Bonne au droit de Gragnolet - Merlon n° M47 à supprimer, rive droite à décaisser

- Protéger les habitations présentes en rive gauche,
- Les actions actives de restauration d'une bande active vont avoir de nombreux effets indirects comme la restauration d'une mosaïque d'habitats aquatiques et terrestres.



Les objectifs globaux des travaux de restauration de l'EBF peuvent ainsi être résumés :

- préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques,
- gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long,
- restaurer la continuité biologique, les habitats aquatiques et les milieux terrestres,
- réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

**L'opération prévue sur le secteur de Gragnolet sur la commune d'Entraigues poursuit ainsi un double objectif de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.**

#### 4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION

##### Travaux sur le torrent de la Bonne



Carte 1 : Travaux et aménagements prévus

Créé le 20/03/16 - Sources : Sigrade - Réalisation : Sigrade

Les travaux vont consister à :

- Araser l'ouvrage longitudinal M10 sur 140 mètres linéaire (ml) à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau actuel.

- Décaisser, sur une largeur de 5m, la risberme présente derrière M10 jusqu'à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau.

- Araser l'ouvrage longitudinal M47 sur 130 ml à la côte 50 cm au-dessus du fil d'eau actuel.

- Décaisser à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau, sur une largeur de 5m, la risberme présente face à l'ouvrage actuel M47.

- Dans la continuité de l'ouvrage P6 sera construit, appuyé sur le talus existant sur 95ml puis sur le nouveau front de taille sur 45ml, un ouvrage de protection d'une longueur totale de 140ml. Cet ouvrage sera constitué d'une semelle en enrochement surmonté d'un enrochement sur 3 m de hauteur.

Des travaux forestiers (abattage, recépage et essartement) vont également être réalisés afin d'accompagner la restauration du fonctionnement de la Bonne sur le secteur de Gragnolet permettant de favoriser l'étalement de la lame d'eau et de limiter le risque d'embâcles.

Ils seront essentiellement réalisés sur les bancs alluviaux et les terrasses alluviales qui se sont végétalisés derrière les ouvrages de protection (digues et merlons). Des abattages seront également réalisés afin de permettre l'accès des engins par la création de pistes provisoires.

A l'issue de cette phase de restauration, il s'agira d'accompagner l'évolution morphologique de la Bonne au droit de ce secteur par un entretien de la végétation afin de limiter le risque d'embâcle et d'érosion des berges.

### **Période et durée des travaux**

La période propice pour réaliser les travaux en rivière vis-à-vis des débits moyens observés se trouve être aux périodes d'étiages (étiage hivernal et estival).

La période réglementaire pour réaliser les travaux en rivière est compris entre le 1 mai et le 30 septembre.

Il est également important de prendre en compte les cycles biologiques des différentes espèces présentes sur site.

Afin de prendre en compte ces différents enjeux, la période d'intervention la moins impactante pour réaliser les travaux de restauration (opérations de terrassement et de déboisement) est compris entre les mois d'août et d'octobre 2018. La durée des travaux sera de 2 mois.

## 5. SITUATION FONCIERE ET PARCELLES DE MME SIMIAND

L'emprise du projet se situe sur une surface d'environ 8 hectares située entre les deux ponts (Pont de la Bonne en amont et pont de la D117 en aval) et comprise entre le chemin de Gragnolet et la D117 en rive gauche et le pied de talus en rive droite.

L'emprise globale du projet regroupe 100 parcelles pour 40 propriétaires, dont Mme SIMIAND, dont ses parcelles sont localisées en jaune ci-dessous.



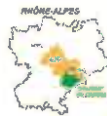


## CONSEQUENCES DU PROJET SUR LES PARCELLES DE MME SIMIAND

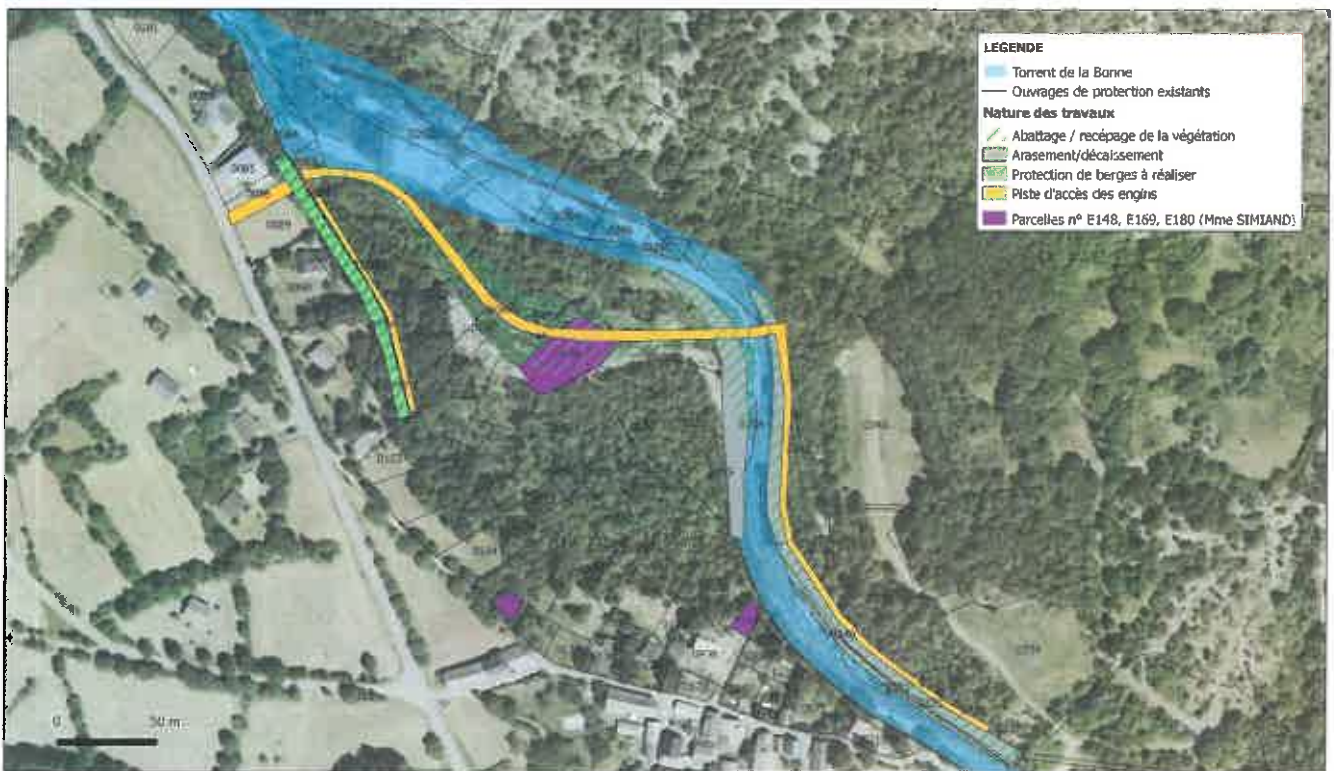
Sur le périmètre du projet, Mme Marie-Thérèse SIMIAND est propriétaire de 3 parcelles, localisées en violet sur les cartes en page suivante : parcelles de la section E n° 148, 169 et 180.

N° de la parcelle - Section E Commune d'ENTRAIGUES	Conséquences du projet sur la parcelle
E 180 (120 m <sup>2</sup> )	Aucuns travaux ni aucun passage d'engins ne seront effectués sur cette parcelle située en périphérie de la zone de projet.
E 169 (126 m <sup>2</sup> )	<p>Aucuns travaux ni aucun passage d'engins ne seront effectués sur cette parcelle.</p> <p>L'arasement de la digue de la Bonne en rive droite réduira les contraintes exercées sur la digue en rive gauche lors des crues de la Bonne (réduction des vitesses et des hauteurs d'eau pour un même événement hydrologique).</p> <p>La parcelle sera donc mieux protégée contre les risques d'inondation de la Bonne.</p>
E 148 (1030 m <sup>2</sup> )	<p>L'arasement du merlon (M47) en rive gauche de la Bonne vise à restaurer l'espace de la rivière (lit majeur) afin de permettre un étalement de l'eau lors des crues (dissipation de l'énergie hydraulique, piégeage des bois morts, dépôt des matériaux). La parcelle n°E148 est situé sur l'ancien lit de la Bonne qui a été obstrué en 2008 suite à la crue (voir carte de l'évolution de la bande active en page suivante).</p> <p>Après travaux, cette parcelle sera de nouveau soumise aux débordements et aux crues de la Bonne.</p> <p>Durant la phase de travaux, des opérations préalables d'abattage de la végétation seront réalisées sur cette parcelle afin de permettre le passage et l'accès des engins de chantier.</p>

**Contrat de Rivière Drac Inéroux**  
 Projet de restauration du torrent de la Bonne à Grégoiret  
 Commune d'Enteignes  
**PARCELLES DE Mme SIMIAND**



**Sigreda**  
 SERVICE D'ÉTUDES ET DE CONSULTING



Mars 2018. Réalisation : SIGREDA

Evolution de la bande active de la zone  
à Gragnols entre 1848 et 2009  
Commune d'Entrevaux



Sigreda

